

0101-4 AMI/MINHDU/SG/UGP-PVGFD/RDU/RPM/2026, DU 17 JUIL 2026

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Pays : Cameroun
Projet : *Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD)*
Financement : *Crédits IDA-7793-CM et IDA-7794-CM*
Titre de la mission : Recrutement d'un consultant individuel/Assistant technique pour appuyer à l'élaboration du programme national de modernisation des villes au Cameroun

N° de référence : *CM-MINH DU-559773-CS-INDV du Plan de Passation de Marchés approuvé par la Banque Mondiale du 03/07/2026*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de **Consultant individuel/assistant technique pour appuyer à l'élaboration du programme national de modernisation des villes au Cameroun**
2. L'objectif global de cette consultation est de recruter un assistant technique pour accompagner le Secrétariat Technique et le Comité interministériel dans la conduite et l'aboutissement du processus d'élaboration du Programme National de Modernisation des Villes au Cameroun, conformément à la Feuille de route approuvée à cet effet. L'Assistant Technique interviendra en appui au Secrétariat Technique, qui demeure l'instance responsable de la conduite technique du processus de formulation du programme. Son rôle consistera principalement à fournir l'assistance méthodologique, analytique et organisationnelle nécessaire à la bonne exécution des travaux, à faciliter la coordination des contributions des différentes parties prenantes et à contribuer à la qualité technique ainsi qu'au caractère opérationnel des livrables produits dans le cadre du processus
3. Spécifiquement, dans ce cadre, son action consistera notamment à :
 - Appuyer le Secrétariat Technique dans la planification, l'organisation, la coordination et le suivi du processus de formulation du PNMV, conformément à la Feuille de route approuvée ;
 - Contribuer à la structuration méthodologique des travaux ainsi qu'à l'élaboration des TDRs, outils, canevas et méthodes nécessaires à leur mise en œuvre ;
 - Accompagner le Secrétariat Technique dans la collecte, l'analyse, la consolidation et la mise en cohérence des informations, données et contributions techniques nécessaires à la formulation du programme ;
 - Appuyer la réalisation des diagnostics et analyses techniques, économiques, institutionnelles, territoriales, sociales et environnementales requis, ainsi que l'identification des principaux enjeux, contraintes et opportunités de développement des villes concernées ;
 - Appuyer l'organisation, l'animation, la documentation et la consolidation des résultats des consultations, concertations et ateliers organisés dans le cadre du processus ;
 - Accompagner le Secrétariat Technique dans l'identification, la priorisation et la structuration des investissements, réformes et actions stratégiques du PNMV ;
 - Fournir un appui-conseil au Secrétariat Technique et au Comité interministériel sur les aspects institutionnels, opérationnels, économiques, financiers et stratégiques liés à la formulation et à la mise en œuvre du programme, en s'appuyant notamment sur les expériences et bonnes pratiques pertinentes ;
 - Accompagner le Secrétariat Technique dans la traduction des orientations retenues en un programme opérationnel et réaliste, incluant les modalités de mise en œuvre, les mécanismes de financement, le dispositif de suivi-évaluation ainsi que la consolidation progressive des différents livrables du PNMV ;
 - Assurer toute autre tâche d'appui technique qui pourrait lui être confiée par le Secrétariat Technique dans le cadre du processus de formulation du PNMV.

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

4. La consultation est à temps plein et sera exécutée sur une période de sept (7) mois. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette mission est détaillé dans la feuille de Route.
5. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. Aussi, il est demandé de produire une liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, L'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, Le montant des prestations et le commanditaire.

Les critères de présélection sont les suivants :

Il est prévu que la présente mission soit réalisée par un consultant individuel disposant d'un **profil senior**, justifiant des qualifications et de l'expérience minimales requises ci-après :

Formation et expérience générale

- Diplôme universitaire minimum de Bac + 5 dans les domaines de l'urbanisme, de la gestion des villes, de l'aménagement du territoire, de l'ingénierie civile ou urbaine, ou disciplines connexes ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets urbains, la planification urbaine et le développement territorial, de préférence dans des programmes nationaux ou internationaux ;

Adéquation avec la mission

- Justifier des références dans les domaines de la planification/ gestion urbaine et/ou la formulation de programme de développement en milieu urbain, dont au moins une (01) étude/ projet similaire en qualité de Chef de Mission ou Chef de projet au cours des dix (10) dernières années, de préférence en Afrique Sub-saharienne ;
- Justifier d'une expérience dans la formulation de programmes, stratégies ou plans d'investissement de développement urbain ou territorial d'envergure similaire, incluant la définition des orientations stratégiques, la priorisation des actions, les modalités de mise en œuvre et les mécanismes de suivi-évaluation ;
- Justifier d'une expérience avérée dans l'analyse économique urbaine, la conduite d'études d'impact économique, et la priorisation des investissements de développement ;
- Justifier d'une bonne connaissance et/ou expérience en finances urbaines ou municipales, incluant les mécanismes de financement, les stratégies de mobilisation des ressources ou les cadres de financement des programmes.
- Justifier d'une expertise en coordination dans un contexte multipartite et dans la conduite d'entretiens, d'ateliers participatifs avec les communautés et les acteurs locaux, ainsi qu'une bonne capacité à analyser les aspects institutionnels et les cadres réglementaires locaux ;

Atouts

- Une expérience professionnelle de quinze (15) ans ou plus constituera un atout, notamment pour les candidats ayant une expérience avérée dans la conduite de programmes nationaux ou de réformes sectorielles ;
- Avoir une bonne expérience de l'Afrique subsaharienne et une bonne connaissance du contexte institutionnel, socio-économique et environnemental du Cameroun ;
- Avoir une bonne maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais, ou vice-versa (oral et écrit) ;
- Avoir une expérience dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers.

6. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt et d'avantages compétitifs inéquitable ») sont applicables et sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org.
7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection des Consultants Individuel par mise en concurrence ouverte**, telle que décrite dans le Règlement sus-décrit.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 heures à 17 heure, heure locale et à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet des Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), Sis 3^{ème} étage de l'immeuble OKCTOPUS, B.P 615, Yaoundé-Cameroun, Tél ; (237) 242 02 97 34, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, à côté de la Délégation Régionale de l'ART Centre, E-mail : pvgfd.minhdu@gmail.com.

9. Les dossiers de candidature, rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard 07 AOÛT 2026 à quinze (15) heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° E 1.1.1 (F) 2 /AMI/MINH DU/SG/UGP-PVGFD/RDU/RPM/2026, EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL/ASSISTANT TECHNIQUE POUR APPUYER A L'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL DE MODERNISATION DES VILLES AU CAMEROUN, DANS LE CADRE DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD). ».

Ampliations :

- UGP/PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).

Yaoundé, le

Le Ministre

